



Compte- Rendu Conseil de la Formation du 29 janvier 2013

POINT 1 : Informations du Président et du Vice-Président

- Réunion avec Rectorat pour mise en place d'une convention régionale sur le thème « place des collectivités et mode de représentation ».
- Réflexion en cours sur post-Bac pour une bonne orientation des lycéens via les éléments de diagnostic STRATER. L'objectif est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de sites (en général les régions), un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses). Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.
- Projet de loi en cours concernant le rapprochement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)/Universités. Désaccord des Proviseurs.
- Indicateurs à revoir si redoublement en licence autorisé sans limite avec évaluation sur le taux de réussite.
- Contrat de site : moyens alloués (emplois inclus dans les 1000 postes prévus) mais budget 2013 pas soutenable car déséquilibre de fonctionnement et Fond de roulement (FDR) non stabilisé. Un bonus de 500 K€ a été accordé pour financer la fusion mais coût réel environ 10 fois supérieur (ex : coût fusion Marseille estimé à 6 M€).
- A noter : l'ex contrat quadriennal sert en partie à financer du fonctionnement au détriment des projets et ce n'est pas normal.
- Nouvelle loi sur les communautés d'universités. Les ex Etablissements Publics de Coopération Scientifique (EPCS) deviennent des Etablissements Publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP). (Université de Lorraine non concernée).
- Mutation des IUFM vers des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) au 1^{er}/09/2013.
- Pierre-Emmanuel Jeunehomme prend ses nouvelles fonctions à la DBF au 1^{er}/02/2013. Stéphane Creuzot le remplace à la DFOIP.
- 1^{ère} révision du règlement intérieur de l'UdL suite à un courrier du Rectorat qui demande des précisions sur les articles 6.4 et 7.4. concernant la nomination des personnalités extérieures au CS et au CF. Validation au prochain CA.

POINT 2 : Approbation C.R.

- Compte-rendu du Conseil de la Formation du 16/10/2012 ⇒ Approuvé
- Compte-rendu du Conseil de la Formation du 06/11/2012 ⇒ Approuvé

POINT 3 : Campagne d'habilitation 2013-2017 : Point d'information suite à la présentation de l'offre de formation L-M-D de l'Université au CNESER

- Ouverture des diplômes : cadrage en cours suite à l'habilitation. Cas d'une L1 à Metz avec L2 et L3 à Nancy possible (ou l'inverse). Aujourd'hui pas de réponse précise. Reste un cas litigieux (lettres classiques). Document habilitation soumis au CNESER = relevé des effectifs avec répartition par Collegium et par type de formation + représentation des effectifs sur pyramide LMD. On constate un nombre d'étudiants constants entre L2 et M2. En revanche, travail de réorientation à faire en L1.
- Chantier à mettre en œuvre : Suivi du parcours des étudiants L1 à Master au sein de l'UdL.
- Politique de formation : se décline en 4 axes :
 - Réussite et accompagnement des étudiants
 - Innovation et qualité au service de l'amélioration de l'efficacité pédagogique

- Accompagnement de l'évolution de l'offre
- Contribution à l'action régionale de formation
- Présentation des diplômes : Evolution quantitative de l'offre L + M.
- Diminution de 37 mentions L
- Diminution de 13 mentions + 15 spécialités M
- Diminution de 13 spécialités L Pro
- Services Enseignants : Si plusieurs composantes mettent en œuvre le même diplôme, un enseignant peut être amené à se déplacer sur plusieurs sites. En effet, en cas de rapprochement des enseignements mieux vaut déplacer un enseignant que 30 étudiants. Affectation des enseignants = Université de Lorraine avec notion de résidence administrative (= frais de déplacement).
- Regroupement des formations par domaines (ex : ALL, STS etc.) avec état des effectifs L et M par mention.

POINT 4 : Protocole de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation

- Enseignements transversaux de L :
 - C2i niveau 1 : Evaluation de la formation dans le cadre de la dernière heure de travaux dirigés ⇒ Avis favorable
 - Langues vivantes : Rappel du cadrage, FLE (Français Langue Etrangère) non inclus car service non enseigné comme langue vivante proposé aux étudiants étrangers. Langue des signes actuellement sous forme d'U.E. libre et non pas langue vivante. Problème à régler = articulation de l'offre entre Nancy & Metz. Travail en cours sur d'autres formations ⇒ Avis favorable sur proposition relative à l'acquisition d'un niveau en langue vivante et L et M..
 - U.E. libres : Débat sur mise en œuvre. Ouverture des U.E. libres sur une même demie journée pour 20 étudiants inscrits au minimum (= 3 ECTS). Nombre d'U.E. proposées = env. 10 par Collegium. Etude du fonctionnement des U.E. la 1^{ère} année avant ajustements éventuels.
 - Engagement étudiant : Mise en place d'un groupe paritaire (2 étudiants + 2 enseignants) pour travailler à la reconnaissance de l'engagement étudiant au sein du dispositif des U.E. Libres. ⇒ Avis favorable
- Sont nommés : Messieurs Charlier & Robert-Grandjean (étudiants) + Messieurs Casin & Heulluy (enseignants)

POINT 5 : Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes : présentation du projet Réseau des Ecoles de Management et d'Ingénierie de la Santé (REMIS)

Point annulé et reporté à un prochain Conseil.

POINT 6 : Réforme de la formation des enseignants et création des ESPE

- Etat des travaux : Démarrage difficile mais mise en place sera effective en septembre 2013.
- Esprit de la réforme : Validation de la compétence professionnelle des enseignants par obtention du Master (= pari) et réussite du concours (= moyen de sélection avec classement des candidats). Dossier opérationnel fin mai 2013. Première réunion des Directeurs de Collegium + responsables de Master organisée avec pour objectif de décanter la problématique et traiter le problème au sein des grands blocs de discipline. Une certitude, les questions essentielles doivent être définies et traitées pour septembre 2013. Les questions demandant réflexion sur mise en œuvre de l'offre de formation se traiteront sur plus long terme.
- Création des EsPE : Dossier piloté par la Rectrice. Pré projet à rendre au Ministère le 28 février 2013 avec plusieurs champs (réponses sûres + grandes lignes). Un EsPE créé en Lorraine (les IUFM disparaissent) avec responsabilités plus larges car chargé de la formation des Maîtres du premier degré, des enseignants du second degré et des enseignants chercheurs + enseignants de formation continue. Une seule mention MEEF (Métiers Enseignement Education Formation) pour une inscription en Master avec différentes spécialités. Ceci ne suppose pas une disparition immédiate des parcours actuels malgré un impact prévisible sur les équilibres bâtis. Le dossier d'accréditation est en cours. Ce sera une réponse au cahier des charges avec participation de discipline en interne. Argumentation à voir sur l'offre en cours entre partie recherche et partie formation des enseignants. Saisie du Ministère possible pour les grandes questions. L'idée est de créer en parallèle des emplois d'avenir qui ne soient pas soumis à critères sociaux.
- Aménagements des maquettes faits avec cadrage de l'offre de formation

POINT 7 : Formations délocalisées :

7.1. Charte de bonnes pratiques applicables aux formations mises en œuvre à l'étranger = quelques règles à respecter lorsqu'une formation UdL est délocalisée à l'étranger.

Cadre général :

- Partenariat international
 - Statut des enseignants UdL
 - Statut des étudiants UdL à l'étranger
 - Règles définies par le Collegium
- } Cadre Général

Charte ⇒ Adoptée

Proposition d'examen préalable par le CF de toute demande de délocalisation de diplôme ⇒ Adoptée

7.2. Procédure relative à l'ouverture des formations délocalisées = Proposition du principe de Délocalisation ⇒ Approuvé

POINT 8 : Demande de création du DU Evaluation des Aptitudes Psychologiques Pour la Sécurité dans les Transports Terrestres (EVAPST)

Rappel : D.U. = Obligation d'autofinancement. Diplôme destiné à psy titulaire de leur brevet de psy. Formation de 156h d'enseignement réparties en 4 U.E. avec regroupement sur semaines de 2 à 4 jours car accessible à des travailleurs. Formation unique en France. Candidats exclusivement français et luxembourgeois. Minimum 12 inscrits = seuil de rentabilité pour autofinancement. Contrôle des connaissances sous forme d'un dossier pour l'U.E. Crédits ECTS non prévu à ce jour. Sous évaluation du coût en personnel spécifié dans l'annexe financière remarquée. Tarification à revoir avec recul. Une précision demandée concernant le contrôle des connaissances.

⇒ Création Adoptée

POINT 9 : Conventions :

- Convention UdL / Université Hassan II de Casablanca ⇒ Adoptée
- Convention UdL / Université de Belgrade ⇒ Adoptée
- Convention UdL / Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur ⇒ Adoptée

POINT 10 : Questions diverses

- Peut-on modifier les maquettes d'enseignement des formations habilitées ? Oui si davantage de cohérence dans le diplôme.

Séance levée à 12h45.

Vos élus UNSA : Laurence PECORARI - Jeanine PERREAU- Muriel SCHLATTER